



Communiqué de presse
20 juillet 2020

Généralisation des masques grand public La CLCV demande des mesures d'accompagnement

Le port du masque devient obligatoire dans tous les lieux publics clos à compter de ce jour. Cette mesure a été prise par le gouvernement pour faire face au risque de rebond de la crise sanitaire actuelle, mais elle pose néanmoins un problème de coût supplémentaire pour l'ensemble de nos concitoyens.

La CLCV appelle chaque consommateur à suivre ces prescriptions et à acheter un volume raisonnable de masques correspondant à ses besoins.

Par ailleurs la CLCV émet, en la matière trois requêtes à destination des pouvoirs publics :

- **Maintenir une large mise à disposition des masques dans les points de vente.** Les Français ne peuvent respecter cette obligation s'il y a pénurie ou si l'accès aux masques est trop contraint.
- **Contrôler le respect de l'encadrement légal des prix** sur le modèle de masque le plus standard.
- **Compte tenu du surcoût pour les populations précaires, prévoir une aide financière mensuelle de 50 € par personne composant la famille.** On ne peut pas imposer ce surcoût aux plus précaires.

La CLCV, reste vigilante et assure une veille du marché pour lutter contre les arnaques et les fausses allégations.